
ANNEX B

No. 937. RELATIONSHIP AGREEMENT BETWEEN THE UNITED NATIONS AND THE UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION. APPROVED BY THE GENERAL ASSEMBLY OF THE UNITED NATIONS ON 17 DECEMBER 1985¹

DEFINITIVE ENTRY INTO FORCE

The above-mentioned Agreement entered into force definitively on 17 December 1985, the date of its approval by the General Assembly of the United Nations and the General Conference of UNIDO, in accordance with article 21 (a).

Filed and recorded by the Secretariat on 17 December 1985.

ANNEXE B

N° 937. ACCORD ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RELATIF AUX RELATIONS MUTUELLES. APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES LE 17 DÉCEMBRE 1985¹

ENTRÉE EN VIGUEUR DÉFINITIVE

L'Accord susmentionné est entré en vigueur à titre définitif le 17 décembre 1985, date de son approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies et par la Conférence générale de l'ONUDI, conformément à l'alinéa a de l'article 21.

Classé et inscrit au répertoire par le Secrétariat le 17 décembre 1985.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 1412, p. 305.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1412, p. 305.